

Page 1|1

Communiqué de presse de l'Agrisano (à tous les médias agricoles)

Brugg, le 17 mai 2019

Croissance, bénéfice et frais administratifs modestes

L'exercice 2018 de la Fondation Agrisano et de ses deux sociétés anonymes (Caisse-maladie Agrisano SA et Assurances Agrisano SA) se solde par un bénéfice de 24,9 millions de CHF. La croissance est au rendez-vous toutes catégories d'assurance confondues. En outre, les frais administratifs se révèlent de loin inférieurs à la moyenne de la branche.

Le conseil de la Fondation Agrisano a siégé aujourd'hui à Soleure et a pu se réjouir de l'excellente santé du groupe. Fondation d'entreprise propriétaire à ce titre de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA, l'Agrisano a de nouveau enregistré une hausse du nombre de ses assurés. Dans l'assurance obligatoire des soins, cette croissance s'est élevée à 3%. Ce sont donc désormais 145 000 personnes qui profitent des avantages offerts par Agrisano dans le secteur de l'assurance de base. L'Agrisano a également enregistré une croissance notable dans le domaine des assurances complémentaires spécialement conçues pour la population agricole, qui couvrent actuellement 77 000 paysannes et paysans.

Le résultat financier de la Fondation Agrisano est également satisfaisant, avec un bénéfice de près de 1,3 million de francs. Le bénéfice de la société Assurances Agrisano SA s'élève à 5,2 million de francs. La Caisse-maladie Agrisano SA affiche aussi un résultat d'exploitation positif. Le bénéfice, affecté aux réserves, s'élève à 19,1 millions de francs, et ce pour un volume de primes d'environ 445 millions de francs.

En outre, les investissements en fonds propres reposent, pour les trois entreprises, sur une capitalisation stable, ce qui confirme l'assise financière solide de l'Agrisano. Il faut aussi souligner les frais administratifs très bas par rapport à la moyenne de la branche. Du fait de la diminution des dépenses par personne assurée, les frais dans l'assurance obligatoire des soins ne s'élèvent qu'à 140 francs par personne assurée. Partant, les coûts de l'Agrisano sont bien en deçà de la moyenne suisse, qui avoisine les 171 francs.

Depuis sa fondation, Agrisano se concentre sur les familles paysannes. C'est pour cela que les primes sont moins élevées que la moyenne. C'est possible grâce au comportement responsable des agriculteurs et des agricultrices. Francis Egger, président de la Fondation Agrisano, explique qu'ils « ont une plus grande réticence à solliciter des aides et ne vont chez le médecin que lorsque c'est vraiment nécessaire ». Christian Scharpf, directeur de la Fondation Agrisano et de la Caisse-maladie Agrisano SA et de la société Assurances Agrisano SA, annonce qu'en 2019, Agrisano continuera de faire tout son possible pour le bien-être de la population agricole.

Les Rapports de gestion de la Fondation Agrisano, de la Caisse-maladie Agrisano SA et d'Assurances Agrisano SA peuvent être consultés en ligne sur www.agrisano.ch.

Pour toute question:

Francis Egger, président (079 280 69 66) Christian Scharpf, directeur (056 461 71 24) Patrik Hasler-Olbrych, responsable Marketing & Communication (056 461 71 12)

Agrisano, tél. 056 461 71 11, www.agrisano.ch

